



PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE 2022

INTRODUCTION

Dans le contexte de guerre en Ukraine, la tension sur la fourniture de gaz et d'électricité se traduit par une crise énergétique majeure en Europe et en France, avec, d'une part, des risques de pénuries, et d'autre part, une forte hausse du coût des énergies.

La crise énergétique engendrera pour l'ULCO une hausse de coûts très sensible : estimation à +32% en 2022 et +132% en 2023 (+1,6M€/budget initial 2022).

Lors de son allocution du 14 juillet 2022, le Président de la République Emmanuel Macron a annoncé le lancement d'un grand plan de sobriété énergétique afin de faire face au risque de pénurie. Pour les administrations d'Etat, l'objectif est de réduire de 10% sur 2 ans (2023-2024) leurs consommations d'énergie, comme indiqué dans une circulaire du 25 juillet 2022 du Premier Ministre.

Par une circulaire du 24 septembre 2022, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont invités à proposer un plan de sobriété énergétique avant fin 2022.

L'ULCO n'a pas attendu la crise actuelle pour s'engager dans des mesures d'efficacité énergétique (démarche ENERULCO avec la désignation de Chargé.e.s de Mission dédiées sur les problématiques Développement Durable-Responsabilité Sociétale (DD&RS), rénovations énergétiques de bâtiments dans le cadre des Plans de relance et de résilience, recrutement d'un économe de flux, mise en place d'une supervision énergétique des bâtiments, mise en place d'un marché de maintenance des installations de chauffage...).

En janvier 2021, dans un contexte marqué par un ensemble de bouleversements sociaux, sanitaires et environnementaux induits par l'épidémie de Covid 19, les chargé.e.s de mission des trois établissements de l'Alliance A2U (Artois-ULCO-UPJV) en charge du DD&RS se sont rapprochés afin de mettre en commun leurs expériences et tracer ensemble des perspectives permettant aux différents établissements de l'Alliance A2U de s'engager résolument dans une politique ambitieuse dans le champ du Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DD&RS). L'objectif est de réaliser un diagnostic de chacun des établissements en lien avec le référentiel DD&RS et de mettre en place un plan d'actions dans l'ambition de candidater au label DD&RS d'ici fin 2025.

Le plan de sobriété énergétique, qui vise à accélérer les actions engagées, s'inscrit dans cette dynamique. Il constituera ainsi l'un des éléments moteurs de la démarche « campus en transition écologique et solidaire ».

Afin de concevoir ce plan de sobriété, 4 groupes de travail ont été constitués et se sont réunis une à deux fois en octobre et novembre 2022 : gestion du parc immobilier ; formation ; recherche ; développement des éco-gestes, communication et sensibilisation de la communauté universitaire.

Ils ont associé les chargées de mission DD&RS, les Vice-Présidents (CA, CFVU, CR), les responsables de composantes et de centres de gestion universitaire (CGU) et les directeurs de laboratoire, qui ont travaillé à partir de fiches actions.

Après une présentation au Conseil académique, au Comité technique et au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail le 1^{er} décembre, le plan de sobriété énergétique de l'ULCO sera présenté au Conseil d'administration le 6 décembre 2022.

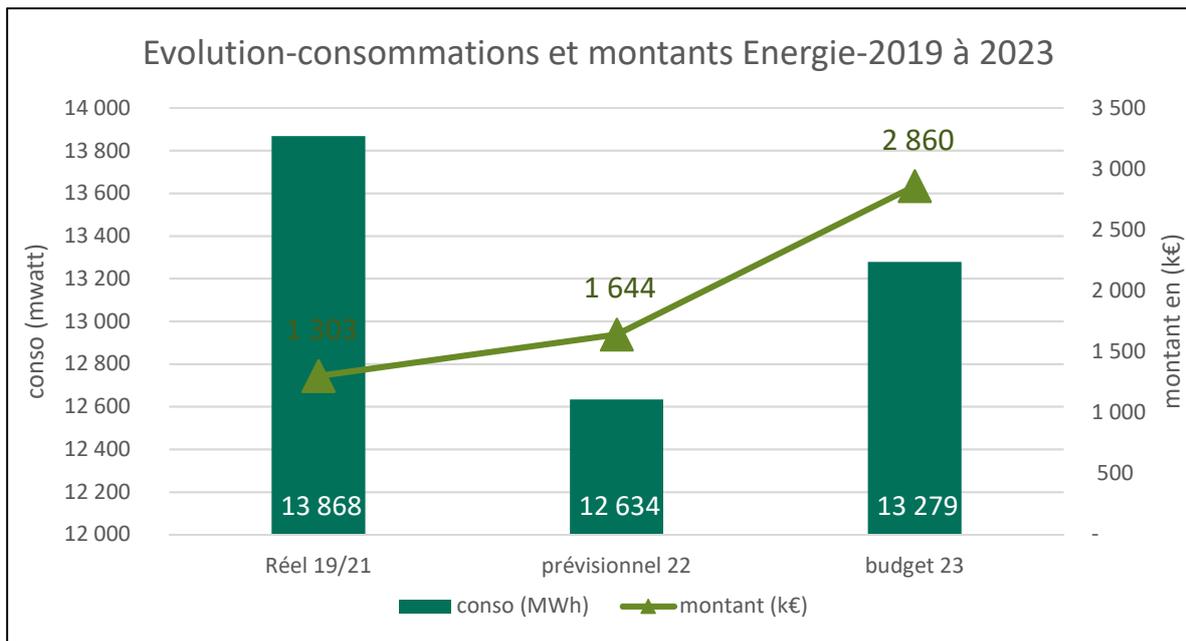
TABLE DES MATIERES

Introduction	2
Table des matières	3
I. Éléments de cadrage et actions déjà menées	4
I.1. Données de cadrage	4
I.2. Actions déjà menées	5
II. Plan d'actions proposé	7
II.1. Actions de court terme	7
II.2. Actions à moyen terme	10
II.3. Actions à long terme	13
III. Modalités de mise en œuvre et de suivi	14
Annexe 1 : Mesures permettant l'atteinte des objectifs de -10% en 2024 par rapport à 2021	16

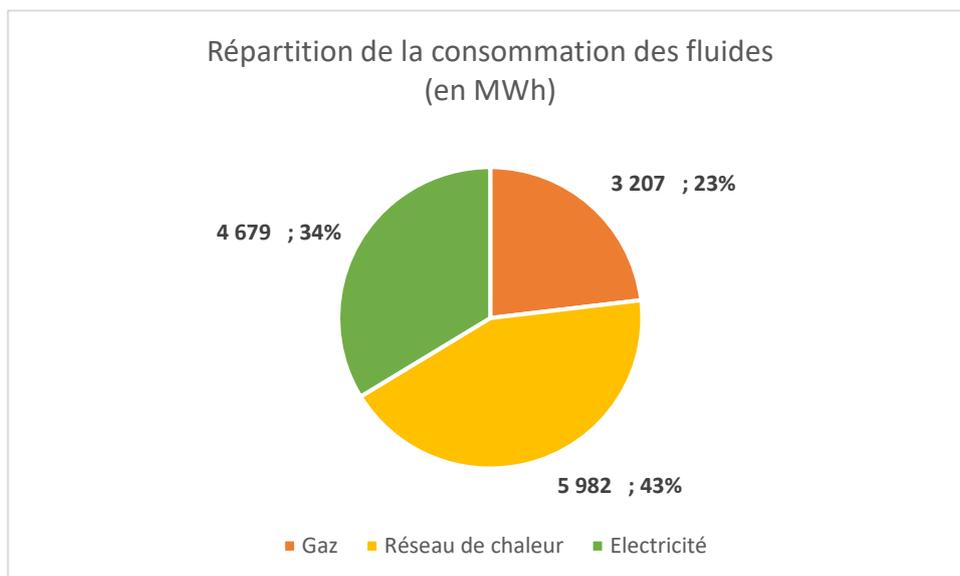
I. ÉLÉMENTS DE CADRAGE ET ACTIONS DÉJÀ MENEES

I.1. DONNÉES DE CADRAGE

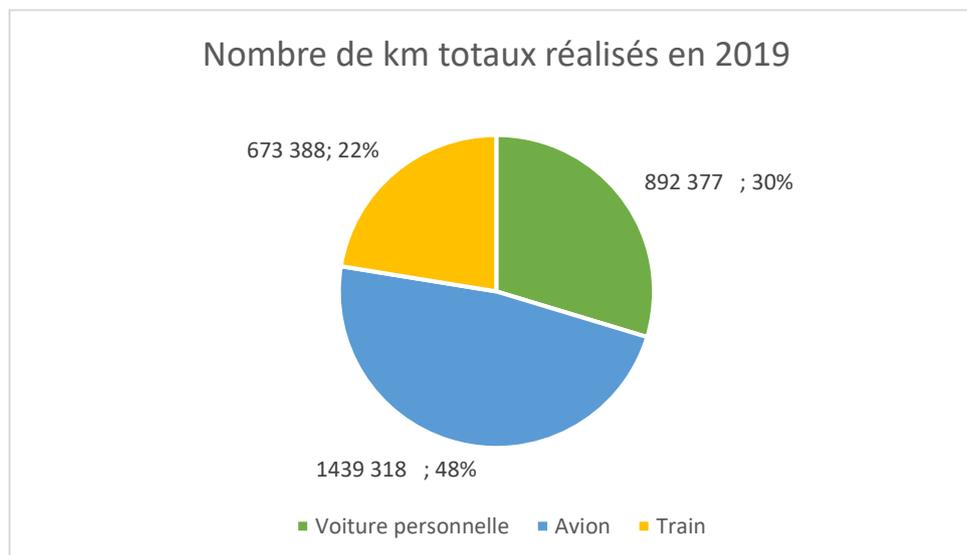
Les fluides représentaient un volume de 13 868 MWh et un montant de dépenses de 1,3M€ en 2021. La mise à jour des estimations pour l'année 2023 fait apparaître une prévision de dépenses totales de 2,86M€, pour des hypothèses de consommation en baisse de -5% sur le gaz/réseau de chaleur et de -2,5% pour l'électricité. La hausse est donc estimée à +1,6M€ entre 2021 et 2023, alors que les prévisions intègrent une diminution des consommations.



En termes de sources d'énergie, l'électricité représente 34% des consommations, le gaz 23% et le réseau de chaleur 43%.



Le plan de sobriété intègre également la dimension des déplacements des personnels et des étudiants. Une estimation des déplacements professionnels a été réalisée à partir de la prise en charge des frais de déplacement. Pour l'année 2019 (avant crise sanitaire), la répartition des déplacements était la suivante :



I.2. ACTIONS DEJA MENEES

Les 3 universités de l'Alliance A2U (Artois-ULCO-UPJV) mènent des initiatives en matière de transition écologique et responsabilité sociétale. Plus spécifiquement, l'ULCO a mis en place de nombreuses actions de réduction des consommations d'énergie, dans le cadre de la démarche ENERULCO.

D'un point de vue du pilotage, la direction du patrimoine a recruté un économiste de flux. Dans le cadre de sa nouvelle organisation en 2022, elle a constitué en son sein un pôle énergie, en charge du pilotage des fluides et des opérations techniques visant à réduire l'empreinte énergétique de notre patrimoine immobilier. L'ULCO a également mis en place un outil de supervision énergétique, qui permet de suivre les consommations par bâtiment et par type de fluide, et d'être réactif en cas de surconsommations.

Dans le cadre de la démarche DD&RS, les trois universités d'A2U ont recruté conjointement une ingénieure pour animer la démarche, élaborer le diagnostic et réaliser le plan d'actions « campus en transition écologique et solidaire ».

D'un point de vue technique, de nombreuses actions ont été menées. Un nouveau marché de maintenance des installations de chauffage et de ventilation, avec intérêt à la réduction des consommations, a été mis en place fin 2021. Un système de régulation pilotable à distance a été installé sur la plupart de nos installations de chauffage et de climatisation.

Tous les bâtiments de Dunkerque et de Calais et une partie des bâtiments de Boulogne-sur-Mer ont été raccordés au réseau de chaleur urbain.

Des investissements visant à la réduction des consommations ont déjà été réalisés : remplacement d'équipements dans les chaufferies, installation de chaudières gaz à condensation, remplacement du calorifuge sur les réseaux d'eau chaude, installations d'écorégulateurs sur les chaudières à gaz, isolation de toitures, des combles, installation d'écomousseurs sur les robinets...



L'ULCO a bénéficié de financements TIGRE et plan de relance, qui ont permis la modernisation de l'éclairage sur différents sites, la réhabilitation et la rénovation énergétique du bâtiment Lamartine et le raccordement au réseau de chaleur du bâtiment de la recherche en sciences humaines à Dunkerque, ainsi que le remplacement de plusieurs systèmes de chauffage.

Ces investissements vont se poursuivre avec les travaux financés dans le cadre du plan de résilience 1 (120k€), qui prévoit avant la fin de l'année 2022 la modernisation d'équipements de chauffage et de ventilation, l'installation de compteurs électriques, la modernisation de certains éclairages et la mise en place de systèmes de régulation de dernière génération pour le pilotage des installations.

Par ailleurs, **l'ULCO a investi dans les énergies renouvelables**, avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de la Citadelle et de Lamartine à Dunkerque. Le remplacement de la toiture du bâtiment Poincaré, actuellement en cours à Calais, prévoit également l'installation de ce type de panneaux.

Dans l'optique d'accroître la sobriété énergétique de nos installations, l'ULCO a également porté un projet de **green data center** sur le site de Calais, pour accueillir notamment les infrastructures serveurs de la recherche et de la pédagogie. Ce projet, en déploiement, fonctionne avec un système de refroidissement de type « freecooling », permettant de garantir de meilleures performances énergétiques pour un « data center ».

En termes de déplacements, l'ULCO a développé des mesures incitatives et d'accompagnement pour réduire l'impact des déplacements des personnels et des étudiants, comme la mise en place d'un forfait mobilités durables.

En termes d'achats publics, l'ULCO s'est dotée d'une politique achats qui intègre des critères de Développement durable et de responsabilité sociétale.

Enfin, des actions de sensibilisation ont été menées dans le cadre d'ENERULCO : campagne de communication autour des écogestes (électricité, déchets, numérique...), mise en place d'ateliers de sensibilisation sur les thématiques énergie, climat et mobilité active...

II. PLAN D' ACTIONS PROPOSE

Le plan d'actions proposé vise à approfondir et accélérer cette démarche et se décline selon trois temporalités différentes :

- **Des actions de court terme** : il s'agit de mesures techniques, organisationnelles et d'adaptation des comportements, pouvant être menées sur l'hiver 2022-2023 et sans investissement important.
- **Des actions de moyen terme** : il s'agit de mesures techniques et organisationnelles, nécessitant des études préalables, des investissements ou des adaptations, qui pourront avoir lieu sur l'année 2023 et l'année universitaire 2023-2024.
- **Des actions de long terme** : il s'agit de mesures nécessitant des investissements importants, inscrits dans une programmation pluriannuelle et basés sur un diagnostic bâtiminaire.

Les économies attendues des actions ont été en partie chiffrées, notamment sur la partie technique pour laquelle des estimations ont pu être réalisées à partir des données historiques. Ces estimations restent prévisionnelles et sujettes aux variations climatiques (rudesse de l'hiver notamment), qui ont un impact important sur les consommations de gaz et réseau de chauffage.

II.1. ACTIONS DE COURT TERME

II.1.1. RENFORCER NOTRE SUIVI DES CONSOMMATIONS

La connaissance de notre patrimoine immobilier et de ses consommations a pu être enrichie grâce à la mise en place d'un outil de supervision énergétique. L'ULCO peut également bénéficier d'accès aux portails des opérateurs d'énergie.

Cette information doit continuer à être consolidée et diffusée, afin de renforcer la sensibilisation de chacun des acteurs.

Par ailleurs, la mise en place du plan de sobriété doit s'accompagner d'un suivi afin d'en chiffrer les impacts.

Mesures proposées :

- Bâtir et diffuser des tableaux de bord de consommation d'électricité, de gaz et de réseau de chaleur
- Évaluer l'impact des mesures prises en termes de consommation
- Poursuivre l'instrumentation des bâtiments en lien avec notre outil de supervision afin d'affiner la connaissance de nos consommations

Acteurs :

- Direction du Patrimoine, avec appui de la Cellule d'Appui au Pilotage

II.1.2. MENER UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION AUPRES DE LA COMMUNAUTE UNIVERSITAIRE (PERSONNELS ET ETUDIANTS)

En accompagnement des mesures techniques et organisationnelles proposées ci-après, le plan de sobriété doit faire l'objet d'une appropriation par tous les membres de la communauté universitaire pour une mise en œuvre d'écogestes quotidiens.

Dans la continuité des actions de sensibilisation portées par chacune des universités de l'Alliance A2U depuis de nombreuses années, les trois universités se sont associées en 2021 et en 2022 pour proposer le « printemps durable », une série d'évènements sur la thématique du développement durable, ouverts gratuitement à l'ensemble des personnels et étudiants des trois universités (ateliers, conférences, expositions, projections...).

La poursuite de ces actions est prévue dans le cadre du plan de sobriété énergétique, avec l'objectif de :

- Partager l'information en diffusant des messages, des données chiffrées et compréhensibles,
- Accompagner l'évolution des pratiques et des comportements par des actions de sensibilisation,
- Acquérir des compétences par la formation.

Mesures proposées :

- Diffusion d'une note de service sur les consignes à respecter en termes d'utilisation des équipements électriques et de chauffage
- Campagne d'affichage et par mail sur les éco gestes quotidiens : extinction de la lumière, gestion des thermostats individuels, extinction des équipements lorsqu'ils ne sont pas utilisés
- Ateliers de sensibilisation aux éco gestes
- Inscription dans le plan de formation des personnels de modules sur la thématique de la sobriété énergétique et de la transition.

Acteurs :

- Mission Développement durable et rev3
- Direction de la communication
- Direction des Ressources humaines (service formation)
- Composantes et CGU pour la diffusion des messages

II.1.3. AJUSTER LES TEMPERATURES DE CONFORT

La maintenance des installations de chauffage et de climatisation a été confiée à la société Dalkia fin 2021. La prise en main des installations s'accompagne de nombreuses mesures techniques d'ajustement, permettant de programmer au mieux le chauffage en fonction de l'occupation réelle des bâtiments.

Mesures proposées :

- Le nouveau contrat de maintenance des installations de chauffage prévoit le maintien d'une température à 19°C (et 16°C dans les circulations), conformément à la circulaire du Premier Ministre. La première année du contrat (hiver 2021-2022), cette température a pu être dépassée. Les consignes de température seront mises en place par le mainteneur Dalkia pour cet hiver 2022-2023.

Gain attendu : -782 kWh et -109k€

- Cette mesure doit s'accompagner d'une interdiction des chauffages électriques individuels, très consommateurs d'énergie.
- Les températures clémentes ont permis de repousser le début de la période de chauffe après les vacances de la Toussaint l'année universitaire 2022-2023. Une mesure similaire pourra être prise pour la Toussaint 2023. Il serait également possible d'arrêter la période de chauffe au 15 avril.

Gain attendu : – 627kWh et -87k€ sur la période de Toussaint. A chiffrer pour la période d'avril.

- Revoir les consignes de température de climatisation en fonction de l'usage des locaux (locaux des serveurs notamment).
- Réduire les horaires de mise en période de chauffe en journée : le contrat de maintenance prévoit la réduction de 2 à 3°C pendant la nuit des températures et la programmation de relance dès l'ouverture des sites. Un travail de recensement des horaires d'ouverture et de fermeture des locaux auprès des CGU et composantes est en cours, afin d'optimiser cette période de chauffe. De plus, les derniers systèmes de régulations installés sont capables d'effectuer une optimisation à l'enclenchement et à la coupure du chauffage.

Acteurs :

- Direction du patrimoine
- Mainteneur Dalkia pour l'application des températures de confort
- CGU et composantes pour le respect des consignes de chauffage

II.1.4. ADAPTER LES ORGANISATIONS DE TRAVAIL ET DE LA FORMATION

Pour l'hiver 2022-2023, des premiers ajustements peuvent être réalisés. Des modifications plus conséquentes sont proposées dans la partie « moyen terme », pour une application à l'hiver 2023-2024.

Mesures proposées :

- Regrouper les cours du samedi sur un seul bâtiment par campus, ou sur une partie d'un bâtiment. Cette optimisation est déjà recherchée sur les trois campus, mais pourrait être renforcée et systématisée, notamment sur les sites de Calais et Dunkerque (regroupement sur une partie du bâtiment Citadelle notamment).

À partir d'une analyse croisée des remontées des CGU sur l'occupation des bâtiments via le logiciel d'emploi du temps ADE, et d'une analyse de la répartition des circuits de chauffage par bâtiment, un travail collaboratif s'engagera entre les CGU et la direction du patrimoine pour optimiser l'occupation des samedis matin.

Gain : à titre d'exemple, le gain d'un regroupement sur une partie du bâtiment Citadelle pourrait être de – 50kWh et de -10k€.

- Limiter l'accès aux bâtiments dédiés à la recherche les soirs, les week-ends et pendant la fermeture de Noël aux manipulations qui ne peuvent être décalées dans le temps et revoir la température pendant ces périodes. Un recensement des besoins d'accès aux bâtiments est en cours auprès des laboratoires.

Acteurs :

- Direction du patrimoine pour le pilotage
- CGU, composantes et laboratoires pour la mise en œuvre

II.1.5. SE PREPARER AUX MESURES DE DELESTAGE

Pour faire face au risque de pénurie et de tensions sur la distribution d'électricité, des mesures de délestage pourraient être mises en œuvre sur l'hiver 2022-2023 par le gestionnaire du réseau. Il s'agirait de coupures

d'électricité sur des plages de 2h, pendant les périodes de forte consommation (plages de 8h à 13h et de 17h30 à 20h30). Afin de se préparer à cette éventualité, l'Université doit instaurer des procédures adaptées pour gérer la période de coupure et les impacts, notamment en termes organisationnels et informatiques.

Mesures proposées :

- Diffuser des fiches de procédures à destination des responsables des CGU et des composantes sur les mesures à prendre en cas de délestage
- Identifier les chaînes de diffusion de l'information
- Améliorer le plan de reprise d'activités des installations (serveurs), des logiciels informatiques et des équipements scientifiques.

Acteurs concernés :

- Direction générale
- Direction du patrimoine
- Service hygiène et sécurité
- Direction des services d'information
- Responsables administratifs des CGU et composantes
- Laboratoires de recherche

II.2. ACTIONS A MOYEN TERME

II.2.1. ADAPTER NOS ORGANISATIONS DE TRAVAIL ET DE FORMATION

À partir de l'hiver 2023/2024, des mesures organisationnelles plus conséquentes pourront être mises en œuvre. Elles devront être anticipées lors de l'établissement des calendriers universitaires.

Mesures proposées :

- Revoir les périodes de fermeture obligatoire des services administratifs au regard des périodes de chauffe.
Sur la période des vacances de février, une fermeture obligatoire est prévue pour l'IUT et la FCU. Les services administratifs des CGU et de l'EILCO restent ouverts pendant la coupure pédagogique. Pour l'année 2023-2024, il pourrait être proposé une période de fermeture obligatoire des CGU et de l'EILCO pendant la période de coupure pédagogique de février, soit de manière supplémentaire, soit en remplacement de la coupure pédagogique d'avril.
- Rationaliser l'occupation des gymnases en regroupant les créneaux d'occupation. Cette mesure nécessite un dialogue avec les différents acteurs en interne (STAPS et SUAPS) mais aussi en externe (collectivités et associations hébergées).
- À partir du logiciel d'emploi du temps ADE, travailler à une optimisation de l'utilisation des locaux universitaires lors de certaines périodes creuses de la semaine. Une analyse est en cours par les CGU et les composantes dans l'objectif d'identifier des possibilités de modification d'occupation des salles à compter de la rentrée 2023.

- Mener une réflexion sur les horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires, au regard de leur fréquentation.

II.2.2. ACCELERER LE REMPLACEMENT DES EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION

Dans le cadre du plan de résilience 1, des travaux ont été programmés en 2022 afin de moderniser les installations de chauffage et de climatisation. De nouveaux projets seront déposés pour un financement dans le cadre du plan résilience 2 et d'éventuels autres appels à projet.

Mesures proposées :

- Moderniser les équipements de régulation
- Accélérer le remplacement des équipements de chauffage et climatisation énergivores et obsolètes

Acteurs :

- Direction du patrimoine

II.2.3. OPTIMISER LES PERFORMANCES DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

Il s'agit d'accélérer le programme de remplacement des éclairages par des LED et d'installation de systèmes de détection automatique, à partir d'une étude préalable pour déterminer la localisation opportune. Des projets en ce sens seront déposés pour un financement dans le cadre du plan résilience 2, et d'éventuels autres appels à projet.

Mesures proposées :

- Remplacer les lampes par des LED aux endroits les plus opportuns
- Mettre en place une programmation de l'éclairage des extérieurs
- Mettre en place une commande de l'éclairage des salles de cours et des bureaux basés sur la détection de mouvements couplée à un capteur de luminosité.

Acteurs :

- Direction du patrimoine

II.2.4. REDUIRE LES CONSOMMATIONS ELECTRIQUES DES BATIMENTS DE RECHERCHE

Les équipements de recherche (sorbonnes, extracteurs...) sont une des sources importantes de consommation électrique et de déperdition énergétique. La recherche d'économies sur ce champ nécessite une revue par laboratoire, qui sera envisagée dans le groupe de travail Recherche.

Mesures proposées :

- Élaborer un diagnostic des consommations par laboratoire
- Diffuser des bonnes pratiques sur les usages des équipements de recherche

Acteurs :

- Direction du patrimoine
- Laboratoires de recherche

II.2.5. REDUIRE LES CONSOMMATIONS DE CARBURANT

L'analyse des déplacements professionnels fait apparaître un nombre important de déplacements par avion et par voiture individuelle. Ce dernier point est lié à l'organisation multipolaire des sites de l'ULCO. De ce fait, les actions de promotion des modes de déplacements doux doivent se poursuivre.

Mesures proposées :

- Actions de sensibilisation à l'usage du vélo, à l'éco-conduite et au covoiturage
- Renouvellement du parc automobile
- Étude des possibilités de développement des bornes de recharge électrique
- Développement d'abris vélos sécurisés et des arceaux vélos
- Large recours à la visioconférence pour limiter les déplacements intersites
- Incitation à privilégier l'usage du train à l'avion ; le vélo à la voiture

II.2.6. REDUIRE LES CONSOMMATIONS LIEES AU NUMERIQUE

Les équipements et usages numériques doivent être appréhendés également en termes de sobriété énergétique.

Mesures proposées :

- Mener des actions de sensibilisation à destination des personnels et étudiants pour un usage numérique durable (stockage de données, gestion des e-mails, durée de vie ...)
- Mesures techniques : extinction automatique d'installations informatiques (salles, équipements visios...), paramétrage optimal des appareils multifonctions et scanners, extinction des panneaux d'affichage Eko pendant les périodes de fermeture pédagogique, le soir et les week-ends.

Acteurs :

- Direction des systèmes d'information
- Direction des ressources humaines (service formation)
- Mission Développement durable et rev3

II.2.7. PRENDRE EN COMPTE LA SOBRIETE ENERGETIQUE DANS LA POLITIQUE ACHAT

La politique achat de l'ULCO intègre déjà des critères de développement durable, en insérant des clauses de développement durable pour acquérir certaines fournitures et prestations. Les exigences réglementaires ont récemment évolué dans ce domaine.

Mesures proposées :

- Renforcer la prise en compte de la sobriété énergétique dans les critères de choix de certaines fournitures et prestations

Acteurs :

- Service achats et marchés publics

II.2.8. RENFORCER NOTRE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE DE L'ULCO EN TERMES DE CONSOMMATION ENERGETIQUE

Afin d'identifier les modifications structurelles à apporter aux bâtiments, des actions sont nécessaires pour améliorer la connaissance du patrimoine immobilier de l'ULCO.

Mesures proposées :

- Compléter les diagnostics énergétiques des bâtiments, en priorisant les bâtiments déjà identifiés comme les plus énergivores. Une enveloppe budgétaire a été inscrite au budget initial 2023.

Acteurs :

- Direction du patrimoine

II.3. ACTIONS A LONG TERME

II.3.1. ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET ENERGETIQUE (SDIE)

À partir des diagnostics énergétiques des bâtiments, qui seront réalisés au cours de l'année 2023, et en déclinaison du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), l'ULCO élaborera un Schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE).

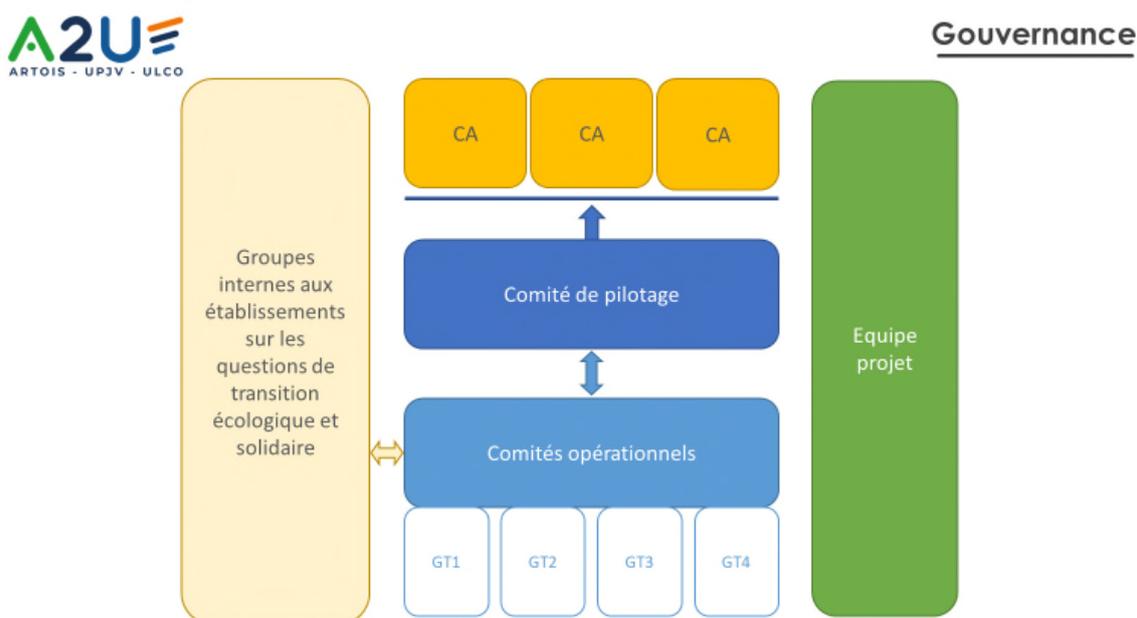
Celui-ci permettra de programmer un plan pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments en priorisant naturellement les plus énergivores. Ces travaux pourront consister en l'isolation de toitures, le remplacement de menuiseries extérieures ou l'isolation de façades.

II.3.2. ACCELERER LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE

Ce même SDIE permettra d'inclure l'installation d'équipements de production d'énergie renouvelable, notamment des panneaux photovoltaïques pour compléter le dispositif existant et d'étudier la possibilité de participer à un projet d'autoconsommation collective.

III. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Le suivi des actions programmées dans le cadre du plan de sobriété pourra se faire aux différents échelons de la gouvernance de la démarche « campus en transition écologique et solidaire », en lien avec les deux autres universités A2U.



L'équipe projet, qui regroupe les quatre chargé.e.s de mission en charge de la transition écologique et solidaire, l'ingénieure d'études de l'Alliance A2U et les directeurs du patrimoine des trois établissements. Cette équipe projet, qui a vocation à se réunir tous les deux mois, assurera une veille sur la mise en œuvre des actions du plan de sobriété.

Le comité de pilotage qui regroupe, outre les membres de l'équipe projet présentée ci-dessus, les DGS des trois établissements et pour chaque établissement, un(e) VP désigné.e par le Président de chaque université (Jean-Charles Noyer pour l'ULCO). Le comité de pilotage se réunira deux ou trois fois par an, pour faire le point sur l'état d'avancement des plans de sobriété.

Les comités opérationnels, définis de manière *ad hoc* en fonction des besoins, pourront prolonger les groupes de travail identifiés au moment de l'élaboration du plan de sobriété. Pour l'ULCO, en sus des 4 groupes de travail réunis dans la phase de construction, trois autres groupes de travail seront constitués : numérique durable, plan de mobilité, achat responsable.

Ces comités auront des configurations différentes, d'un groupe à l'autre. Ils associeront des référents politiques, des référents des services concernés, ainsi que des représentants des étudiants. Des personnes qualifiées travaillant notamment dans les laboratoires de recherche des établissements sur les questions d'énergie et de climat pourront y être également associées, de même que, dans certains cas, des parties prenantes extérieures (représentants des collectivités par exemple pour le comité en charge du suivi du plan de mobilité).



D'un point de vue opérationnel, la mise en œuvre des actions du plan de sobriété énergétique s'appuiera sur la mobilisation des **correspondants logistiques des sites, animés par la direction du patrimoine**.

Un bilan de mise en œuvre du plan de sobriété énergétique sera présenté au conseil d'administration.

ANNEXE 1 : MESURES PERMETTANT L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE -10% EN 2024 PAR RAPPORT A 2021

Consommation gaz 2021 en kWh	9 189 241
Consommation électricité 2019 en kWh	4 678 839

Actions	Type de mesures	Hypothèse	2023		2024	
			Impact Electricité consommations 2023/ 2019	Impact Gaz consommation 2023/ 2021	Impact Electricité consommation 2024/2023	Impact Gaz consommation 2024/2023
Campagne de communication auprès des usagers sur les gestes et ateliers de sensibilisation	Sensibilisation	-2,5%/an	- 116 971		- 116 971	
Ajustements de températures de confort sur tous les bâtiments	Technique	sur base conso n-1		- 781 853		
Interdiction des chauffages électriques	Technique	-5% première année	- 233 942			
Repousser à début novembre le début de la période de chauffe	Technique	sur base conso n-1		- 626 235		
Modifier la fermeture obligatoire en la plaçant sur les vacances de février	Organisationnelle	sur base conso n-1				- 212 410
Regrouper les cours du samedi sur un seul bâtiment ou aile de bâtiment	Organisationnelle	sur base conso n-1		- 50 000		
TOTAL			- 350 913	- 1 458 088	- 116 971	- 212 410
en %			-7,5%	-15,9%	-2,5%	-2,3%